

2nde Vente :

L'élève de seconde professionnelle Technicien-Conseil-Vente effectuera ses stages dans deux lieux différents.

Lors de la première période de stage, **du 18 février au 02 mars 2019**, l'élève devra choisir une structure commerciale dans le domaine des produits alimentaires.

Lors de la deuxième période, **du 10 juin au 29 juin 2019**, l'élève devra choisir une structure commerciale dans le domaine des produits alimentaires, si possible différente de la structure précédente.

A l'issue de chacune de ces deux périodes, l'élève devra produire un rapport de stage qui sera évalué par les enseignants.

Lieux de stage possibles :

- Hypermarchés
- Supermarchés
- Superettes
- Magasins spécialisés
- Grossistes
- Producteurs ayant un point de vente
- Vendeurs sur marchés ou foires
- Plateforme de distribution.

Année Scolaire 2018-2019

Informations spécifiques

2nde SAPAT :

Lundi 3 septembre

Prévoir une trousse, une pochette, un agenda, un porte-vue personnalisable A4 -40 vues et des crayons de couleurs

Pour que votre enfant puisse faire ses périodes de formation en milieu professionnel, dans des structures correspondant à ses choix, nous vous conseillons fortement de **rechercher dès à présent ses stages.**

Objectifs de stage	Lieu	Périodes
Participer à des activités d'aide à la personne : aide au confort, animation, soins, aide au repas, animation.	Toute structure accueillant des enfants de moins de 6 ans ou	Du 18 février 2019 au 1er mars 2019 (2 semaines dont une sur les vacances scolaires) et
Participer à des activités de restauration.	Toute structure accueillant des personnes dites fragiles : personnes âgées, malades, ou en situation de handicap	Du 10 juin 2019 au 28 juin 2019 (trois semaines)
Participer à des activités d'entretien des locaux.		

- **Remarque** : une période se fera obligatoirement avec des enfants de moins de 6 ans et l'autre avec des personnes dites fragiles (personnes âgées, ou personnes malades, ou personnes en situation de handicap).
- **Attention** : pour les stages en maison de retraite ou en service hospitalier à **Valréas**, nous avons une convention avec l'hôpital et vous **ne devez pas vous présenter à l'hôpital** mais passer par le lycée.
- **Lieux de stage possibles** :
 - **Petite enfance** : crèches, maisons d'assistantes maternelles (MAM), école maternelle, centres de loisirs.
 - **Personnes malades ou âgées** : hôpitaux service SSR et médecine, maison de retraite, foyer logement, association d'aide à domicile

Année Scolaire 2018-2019

Informations spécifiques

- **1^{ère} Vente** : Stages : la formation comprend trois périodes de stage.

Le premier stage aura lieu du **05/11 au 16/11/2018**. Votre enfant devra choisir une structure commerciale dans le domaine des produits alimentaires. Cette structure pourra être identique à celle de juin 2018. La demande devra être effectuée dès cet été. Les conventions de stage seront à votre disposition au lycée dès le 27 août ou en téléchargement sur le site du lycée. **Ce stage est le dernier pris en compte pour l'obtention du BEPA.**

Le second stage aura lieu du **28/01 au 15/02/2019**. Votre enfant devra choisir une structure commerciale avec une activité de vente, mais pas forcément dans le domaine des produits alimentaires.

Le troisième stage aura lieu du **10/06 au 06/07/2019**. Votre enfant devra choisir une structure commerciale dans le domaine des produits alimentaires. **Cette période est la première prise en compte pour le bac professionnel.**

- **1^{ère} SAPAT** : Stages : la formation comprend trois périodes de stage.

Le premier stage aura lieu du **5/11 au 16/11/2018**. L'activité principale sera l'aide à la personne. Ce stage doit avoir lieu obligatoirement auprès des enfants (crèche et école maternelle) ou auprès d'un public fragile (maison de retraite ou centre pour personnes en situation de handicap).

Le second stage se déroulera du **28 janvier au 15 février 2019**.

L'activité principale sera aussi l'aide à la personne (les écoles maternelles ainsi que les MAM (Maisons d'Assistantes Maternelles) ne sont pas des lieux de stage valides pour ce stage).

Le troisième stage aura lieu du **10 juin au 05 juillet 2019**. Il devra se passer dans une structure liée à la promotion du territoire (mairie, office de tourisme, magasin de vente de produits régionaux, musée, hôtel ...).

Informations spécifiques

CAPA 1^{ère} année : Afin de vous permettre d'organiser au mieux la formation de votre enfant nous vous envoyons dès aujourd'hui les dates et conditions de stages pour l'année 2018-2019. Il est **fortement recommandé de rechercher les deux stages dès maintenant**.

Les conditions de lieux et de dates sont obligatoires afin de valider l'épreuve de stage à l'examen (coefficient 5)

Dates:

Stage 1 : 2 semaines du 19 au 30 novembre 2018 en vente ou en service.

Stage 2 : 2 semaines du 11 au 22 mars 2019

Si : *Stage 1 en service alors stage 2 en vente*

Si : *Stage 1 en vente alors stage 2 en service*

Stage 3 : 2 semaines du 10 au 22 juin 2019 vente ou service .

En résumé : 2 semaines en service, 2 semaines en vente et 2 semaines en vente ou service selon le projet de l'élève (possibilité de retourner sur un même lieu).

Modalités :

Les lieux de stages autorisés en service :

Ecoles maternelles, structures multi accueil, EHPAD (maison de retraite), foyer logement, hôpital (service de soin, blanchisserie, entretien, cuisine), structure pour personnes en situation de handicap (adultes, enfants), structure d'aide à domicile, assistante maternelle agréée.

Les lieux de stages autorisés en vente (priorité à la mise en rayon de produits alimentaires au moins pour un stage):

Mini libre service, superette, supermarché, hard discount, boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, produits régionaux, vente sur les marchés, fruits et légumes, crèmerie, fromagerie, caveau de vente des caves coopératives, graineteries, animalerie, jardinerie (ex : jardiland, Gam vert.....), magasins spécialisés.

Attention : Il est demandé aux élèves souhaitant un stage à l'hôpital Jules Niel de Valréas, à l'EHPAD Les Capucins et à l'EHPAD Beau Soleil de Valréas **de ne pas contacter directement ces structures mais de faire la demande auprès du professeur principal dès la rentrée** (âge minimum 16 ans).

Informations spécifiques

CAPa 2^{ème} année : Afin de vous permettre d'organiser au mieux la formation de votre enfant nous vous envoyons dès aujourd'hui les dates et conditions de stages pour l'année 2018 – 2019. Il est **fortement recommandé de rechercher les stages dès maintenant.**

Les conditions de lieux et de dates sont obligatoires afin de valider l'épreuve de stage à l'examen (coefficient 5)

Dates :

Stage 4 : 3 semaines du 8 au 26 octobre 2018 (en vente ou service)

Stage 5 : 3 semaines du 7 au 25 janvier 2018 à choisir en fonction du stage 4

Ex : Stage 4 en service alors stage 5 en vente

Stage 4 en vente alors stage 5 en service

Stage 6 facultatif : avril 2019 à définir selon le projet de l'élève

Modalités :

Les lieux de stages autorisés en service :

Ecoles maternelles, structures multi –accueil, EHPAD (maison de retraite), foyer logement, hôpital (service de soin, blanchisserie, entretien, cuisine), structure pour personnes en situation de handicap (adultes, enfants), structure d'aide à domicile, assistante maternelle agréée.

Les lieux de stages autorisés en vente :

Mini libre service, superette, supermarché, hard discount, boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, produits régionaux, vente sur les marchés, fruits et légumes, crèmerie, fromagerie, caveau de vente des caves coopératives, graineteries, animalerie, jardinerie (ex : jardiland, Gam vert.....), magasins spécialisés.

Retour définitif des dossiers de stage CAPA fin Mars

Pour envoi à l'examen (la date sera donnée ultérieurement)

- **Attention** : Il est demandé aux élèves souhaitant un stage à l'hôpital Jules Niel de Valréas, à l'EHPAD Les Capucins et à l'EHPAD Beau Soleil de Valréas **de ne pas contacter directement ces structures mais de faire la demande auprès du professeur principal dès la rentrée** (âge minimum 16 ans).



Année Scolaire 2018-2019

Informations spécifiques

4^{ème}/3^{ème} : Le lundi 3 septembre 2018 sera consacré à un accueil spécifique 4^{ème}/3^{ème} de 9h00 à 16h30 non stop.

Tous les élèves mangent au lycée (repas pris en charge par l'établissement).

Les fournitures seront achetées par l'établissement et le coût sera intégré à la facture. Il reste à votre charge d'acheter la trousse, son contenu, l'agenda et une calculatrice (type collègue).